

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 24 (1977)
Heft: 1-2

Artikel: Etats-Unis : pas de programme massif de défense civile
Autor: Dumoulin, Jérôme
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366345>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à 60 % au lieu de 70 %; le maître d'œuvre devra donc supporter 10 % des frais totaux de plus, soit 40 % en tout. La diminution des charges financières de la Confédération, des cantons et des communes qui découlera de cette mesure est estimée à 10 millions de francs par an. Quant à la charge supplémentaire pour le maître d'œuvre, elle se situera entre 200 et 500 francs par appartement; elle pourra donc facilement être assumée, d'autant que les abris sont, dans ce cas, construits essentiellement pour les habitants de l'immeuble. Les effets de cette dépense supplémentaire ne se feront d'ailleurs pas pleinement sentir, car ils seront en partie compensés par une baisse des prix de revient, due à la construction d'abris communs.

La révision de la LPC et notamment les mesures prévues en matière de direction, ainsi qu'une planification à long terme plus détaillée, permettront une utilisation judicieuse des moyens à disposition. Le fait de grouper les abris pour constituer des abris communs plus vastes et de chercher à obtenir également que plusieurs communes disposent ensemble des mêmes constructions d'organismes permettra de réelles économies. Au point de vue de l'organisation, la réunion des organismes de protection de plusieurs communes et le remaniement touchant les périodes de formation auront également pour conséquence une réduction des dépenses. Les possibilités en matière de direction, en particulier dans le domaine de la cons-

truction, qui absorbe la plus grande partie des frais, rendent réalisable une répartition de l'ensemble des frais sur plusieurs années, de sorte que les dépenses annuelles de protection civile pourront, de façon générale, être mieux contrôlées. Ainsi, la révision de la LPC aboutira à une protection non seulement meilleure, mais plus étendue, au stade final, des personnes, sans provoquer de charge financière supplémentaire par rapport aux dépenses annuelles de protection civile jugées supportables par le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale, du moins pas dans une mesure correspondant au coût d'une réalisation différée du but final qui est l'organisation complète de la protection civile.

Pays étrangers

Etats-Unis: pas de programme massif de défense civile

La théorie des représailles massives en cas de conflit nucléaire pourrait revenir au premier plan de la stratégie américaine avec l'arrivée au Pentagone de Harold Brown. Le futur secrétaire à la Défense est, en effet, sceptique sur l'efficacité d'une « riposte graduée » qui n'empêcherait pas la destruction mutuelle de l'agresseur et de l'agressé. Logique avec lui-même, Brown est donc hostile au lancement d'un programme de protection des populations civiles américaines en prévision d'un conflit nucléaire. Un tel programme ne peut être, à ses yeux, suffisamment efficace pour renverser les données de l'équilibre stratégique entre les deux superpuissances. Faut-il en déduire que les Etats-Unis sont à la veille de réviser leur système de défense? Il ne semble pas.

Au cours de l'année, articles et ouvrages alarmistes se sont multipliés aux Etats-Unis à propos de l'effort de défense civile mené par les Soviétiques. Le livre du Pr Léon Gouré *La Survie à la guerre dans la stratégie soviétique* avait eu notamment beaucoup de retentissement. Les Soviétiques, en tentant grâce aux abris et à la dispersion des

activités industrielles de soustraire leur population et leurs ressources à la menace d'une frappe nucléaire américaine, mettraient en cause l'équilibre de la terreur: un équilibre fondé sur la capacité de chacun des deux grands d'infliger à l'autre de terribles représailles en cas d'agression.

D'une certaine façon un programme massif de défense civile équivaldrait à la réalisation d'un réseau de missiles antimissiles (A.B.M.) bannis par l'accord Salt de 1972, et pourrait faire naître chez les Soviétiques la tentation d'une première frappe.

MM. James Schlesinger, ancien secrétaire à la Défense, et Paul Nitze, ancien secrétaire adjoint à la Défense – qui tous deux passent pour être influents auprès du président élu – sont parmi les experts les plus convaincus que l'effort de défense civile des Soviétiques peut leur donner un avantage stratégique important et réclament une contrepartie du côté américain.

La CIA hésite

Pour les professeurs S. Drell, de Stanford, et F. von Hippel, de Princeton, cette idée est absurde et la capacité d'anéantissement des deux

grands reste énorme quel que soit l'effort entrepris (*Scientific American*, nov. 76). C'est aussi l'avis de l'influent député républicain Les Aspin, membre de la Commission des Forces armées et ancien analyste du Département de la défense: « On s'est davantage appuyé, souligne-t-il, sur les chiffres et les arguments officiels avancés par les bureaucrates soviétiques chargés des programmes en question, que sur l'examen des capacités réelles de défense civile. » Selon lui ces capacités restent faibles: seuls les cadres dirigeants du Parti et de l'Etat font l'objet d'une protection efficace (*Arm Control Today*, septembre 1976).

La CIA et les services secrets du Département de la défense qui mènent depuis quelques mois des études approfondies sur l'effort de défense civile soviétique semblent apparemment diverger dans leurs conclusions. Les déclarations du nouveau secrétaire à la Défense semble laisser entendre que, dans cette querelle d'experts, le président élu a pris pour l'instant le parti de ceux qui ne dramatisent pas les données actuelles du problème stratégique.

Jérôme Dumoulin